



# Permis de conduire : assouplissement pour les personnes diabétiques

Fiche pratique publié le 09/11/2018, vu 2019 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

**La fédération française des diabétiques (FFD) a annoncé que les restrictions de délivrance ainsi que le renouvellement du permis de conduire pour les personnes diabétiques devraient être assouplies très prochainement.**

La fédération française des diabétiques (FFD) a annoncé que les restrictions de délivrance ainsi que le renouvellement du permis de conduire pour les personnes diabétiques devraient être assouplies très prochainement.

En effet, il serait à la charge du médecin traitant ou d'un spécialiste de déterminer la capacité du malade à pouvoir conduire.

A l'heure actuelle, une personne diabétique possédant son permis de conduire est en devoir de déclarer sa maladie à la Préfecture afin qu'une visite médicale d'un médecin agréé soit effectuée.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)